

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 33-438-1933 rendu exécutoire le rôle primitif des patentes (tableau A), exercice 1933.

n° 33-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

a été rendu exécutoire le rôle primitif des patentes (tableau A), exercice 1933, comprenant 5 articles et s'élevant à la somme de trois cent quinze mille soixante francs (315.060 francs), centimes additionnels compris.